

Synthèse du Document d'objectifs de la ZPS Lacs de la forêt d'Orient



Site Natura 2000 ZPS Lacs de la Forêt d'Orient (FR2110001)

Cadre géographique

La ZPS des lacs de la Forêt d'Orient est au centre d'un triangle "Troyes-Bar/Aube-Brienne-le-château" à environ 15 kilomètres à l'Est de Troyes. Elle s'étend sur 23658,8 ha et concerne 21 communes situées sur cinq cantons et deux arrondissements. Six communes totalisent 58% de la ZPS. Les communes de la ZPS comptent environ 10400 habitants. La ZPS est localisée au sein du PNR de la Forêt d'Orient et ses limites ont été définies à l'intérieur de la ZICO "Lacs de la Forêt d'Orient". Située en plein cœur de la ZPS, on citera également la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient qui couvre 1 560 ha. Toutes ces zones font également parties, au titre de la convention internationale Ramsar, du site des "Etangs de la Champagne humide" qui est, à ce titre, la plus vaste (235 000 ha) zone humide française d'importance internationale pour les oiseaux d'eau.

Les espèces d'oiseaux patrimoniales

L'arrêté de désignation de la ZPS comporte 107 espèces : 38 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive oiseaux et 69 espèces migratrices justifiant également la création d'une ZPS. Elles ont été hiérarchisées (en fonction de leur valeur patrimoniale en trois catégories :

Classe 1 = Espèces de la ZPS jugées prioritaires qui ont été traitées dans le détail (29 espèces).

Classe 2 = Espèces de la ZPS jugées importantes (34 espèces).

Classe 3 = Ce sont les nicheurs très communs, les espèces anecdotiques, les hivernants rares...

Classes	Nb espèces Annexe I DO	Nb espèces migratrices	Nb espèces patrimoniales	Ensemble
Classe 1	18	9	2	29
Classe 2	7	22	5	34
Classe 3	17	37	3	57
Ensemble	42	68	10	120

Les principaux habitats utilisés

La ZPS est constituée de forêts (environ 40 % de la superficie), de zones humides (19 %), mais aussi des zones agricoles (38 %). A l'intérieur de ces trois grands espaces, on trouve plusieurs grands types de milieux :

- les zones humides sont composées par les grands lacs réservoirs et par de nombreux étangs mais aussi des cours d'eau ;
- les zones agricoles sont formées de secteurs agropastoraux et de cultures ;
- les zones forestières sont principalement composées de grands massifs forestiers de feuillus à dominance de chênes mais également de forêts rivulaires et littorales. Tous ces grands types de milieux sont eux-mêmes composés d'une combinaison d'habitats qui sont utilisés et nécessaires aux espèces avant justifié la ZPS.

Cette variabilité de grands espaces et milieux naturels (ou semi naturels) favorise une grande diversité avifaunistique et ce sont plus de 250 espèces (dont 130 nicheuses) qui ont pu être observées sur l'ensemble de la ZPS. Les milieux les plus attractifs sont les grands massifs forestiers, les plans d'eau (étangs et lacs) ainsi que les zones agropastorales. Ces habitats attirent autant des oiseaux nicheurs que des oiseaux en stationnement et servent également de territoires de chasse.

Tableau des principaux milieux et habitats utilisés par l'avifaune sur la ZPS

Grands espaces naturels représentés	Grands types de milieux jugés favorables aux espèces cibles de la ZPS	Principaux habitats identifiés sur la ZPS et jugés favorables pour les espèces cibles
Zones forestières (environ 11 000 Ha)	Grands massifs forestiers de feuillus Forêts littorales et rivulaires	Parcelles avec de gros hêtres Vieux peuplements de feuillus (chênaie avec gros bois et arbres dominants) Peuplements fermés avec strate herbacée Arbres morts sur pied et/ou sol Rus forestiers Forêt claire et lisières internes (dont les sommières enherbées) Saulaies humides Grands arbres en lisière

Grands espaces naturels représentés	Grands types de milieux jugés favorables aux espèces cibles de la ZPS	Principaux habitats identifiés sur la ZPS et jugés favorables pour les espèces cibles
Zones humides (environ 5000 Ha)	Lacs réservoirs Etangs Cours d'eau	Vasières, zones exondées des grands lacs (zones de quiétude, gagnage, dortoir) Grandes roselières avec ouvertures et fossés internes Rives bien végétalisées (végétation aquatique et rivulaire) Plans d'eau de bonne qualité et poissonneux Rives hautes et abruptes sur sol meuble
Zones agricoles (environ 7000 ha)	Zones agropastorales Grandes cultures	Prairies de fauche Prairies pâturées (humides ou non) Haies et bosquets Vergers Cultures céréalières (dont Chaumes)

Principales activités socio-économiques

Les lacs réservoirs

Les lacs réservoirs ont été construits et sont gérés par l'IIBRBS. Ils sont destinés à réguler le cours de la Seine aux portes de l'Ile de France afin d'écrêter les crues importantes et de soutenir le débit d'étiage. La différence importante de niveau entre l'hiver et l'été offre des conditions particulières pour le développement de la flore et de la faune sur les zones exondées.

Le tourisme et les loisirs

Les lacs réservoirs sont situés à 150 km de Paris, et à une vingtaine de l'agglomération Troyenne, qui compte 120000 habitants. A proximité de la Forêt

d'orient, ils constituent un atout majeur pour l'accueil du tourisme (tourisme vert, visites culturelles, activités nautique et aquatique...).

Le PNR a vocation à développer le territoire et favoriser l'implantation du tourisme.

Activité sylvicole

La ZPS comprend de la forêt publique (domaniale ou communale) mais également de la forêt privée. Les propriétés privées représentent 6373 ha, tandis que la surface de forêt publique gérée par l'ONF représente 3550 ha.

Le massif bénéficie de la combinaison de sols et de climat très favorables aux Chênes qui est l'essence "objectif" mais d'autres essences peuvent également être valorisées sur le massif (Merisier, Alisier, Tilleul.....). Les résineux sont peu présents sur le site. La plupart des peuplements sont gérés en futaies régulières issues de la conversion des anciens taillis sous futaies. L'objectif reste d'obtenir un niveau de production ligneuse optimal tant en qualité qu'en quantité tout en assurant la conversion globale du massif en futaie régulière.

La chasse

La forêt d'orient abrite les trois espèces de grands gibiers : sangliers, chevreuils et cerfs, en quantités importantes. Sur le massif le type de chasse le plus pratiqué est la chasse en battue. On devra veiller à maintenir la densité des grands animaux à un niveau compatible avec les possibilités du milieu et avec les impératifs de la production forestière, notamment en terme de régénération.

Activité agricole

L'élevage bovin constitue très clairement la spécificité du PNRFO et de la ZPS sur le plan agricole, dans la mesure où le territoire du PNR concentre 22% des effectifs bovins du département de l'Aube. Le nombre d'éleveurs dont le siège d'exploitation est dans une de ces communes est de 33.

Nombre d'éleveurs	33	Nombre de bovins	4 060
Dont élevage laitier	11	Dont dans élevage laitier	947
Dont élevage allaitant	18	Dont dans élevage allaitant	2 593
Dont mixtes	4	Dont dans élevage mixte	520

Le tableau montre la prédominance de l'élevage allaitant au sein de la ZPS. La majorité des exploitants fertilisent leurs prairies avec des fertilisations minérales. Les plus fertilisées sont les prairies de fauche. Les pratiques entre éleveurs sont variables pouvant passer du simple au triple (N, P et K).

Les parcelles fauchées peuvent être fauchées uniquement ou fauchées puis pâturées. Les dates de fauche sont souvent liées à la contractualisation. La politique agricole connaît des évolutions plus ou moins récentes (découplage des aides, mise aux normes des bâtiments, flambée des cours des céréales, taux de jachères zéro) qui peuvent mettre en danger les pratiques liées à l'élevage.

Activité liée aux étangs

Une cinquantaine d'étangs sont actuellement présents sur la ZPS. Les plans d'eau y font en moyenne 4,6 ha. La majorité des étangs appartient à des propriétaires privés excepté un étang appartenant à l'Etat (ONF) et une chaîne de 5 étangs appartenant à la fédération de pêche de l'Aube. L'activité de chasse est pratiquée sur une majorité d'étangs (chasses au bois et au gibier d'eau). Une grande majorité d'étangs est pêchée. Ils sont le plus souvent gérés de manière extensive.

Synthèse des enjeux

Légende :

(Priorité) = ★ ★ = Très forte ; ★ = Forte ; ★ = Moyenne

Principaux habitats identifiés comme favorables aux espèces cibles de la ZPS	Niveau de priorité d'actions
Zones humides :	
- Grandes roselières avec ouvertes et fossés internes	
- Rives bien végétalisées (végétation aquatique et rivulaire)	
Zone Constitution	* * *
Zones forestières :	n n n
- Parcelles avec de gros hêtres	
- Arbres morts sur pied et/ou au sol	
- Rus forestiers	
- Peuplements fermés avec strate herbacée	
Zones agricoles :	
- Prairies de fauche	
- Prairies pâturée (humides ou non)	

Principaux habitats identifiés comme favorables aux espèces cibles de la ZPS	Niveau de priorité d'actions
Zones forestières : - Saulaies humides - Vieux peuplements (chênaie avec gros bois et arbres dominants) - Forêt claire et lisières internes (sommières enherbées larges) - Grands arbres en lisière Zones agricoles :	* *
- Haies et bosquets Zones humides : - Plans d'eau de bonne qualité et poissonneux - Vasières, zones exondées des grands lacs - Rives hautes et abruptes sur sol meuble - Substrats nus de végétation (non naturel sur la ZPS)	*
Zones agricoles : - Chaumes de cultures - Culture céréalière	

Le tableau de synthèse met en évidence les espèces et les grands types d'habitats jugés prioritaires associés :

- zones humides : espèces inféodées aux grandes roselières et aux ceintures végétales rivulaires ;
- zones agricoles : espèces liées aux systèmes agro-pastoraux prairiaux extensifs (prairies et haies) ;
- zones forestières : espèces recherchant les boisements de feuillus diversifiés favorisant les arbres sénescents ou morts ainsi que les rus forestiers et sommières enherbées. Ce sont ces grands types d'habitats qui sont jugés prioritaires. Les espèces liées aux grands lacs (plan d'eau et zones exondées) semblent moins vulnérables.

Principaux grands objectifs et pistes de gestion retenus

Grands objectifs	Espèces de Class	e 1 concernées	Espèces de classe 2 concernées	Pistes de gestion
Grands objectifs	Priorité très forte	Priorité forte	Especes de classe 2 concernées	Ü
Maintenir et favoriser les principaux habitats des espèces liées aux étangs et jugées prioritaires	Blongios nain Busard des roseaux Canard chipeau Héron pourpré Rousserolle turdoïde	Balbuzard pêcheur Fuligule milouin Grande Aigrette Grue cendrée Harle piette Phragmite des joncs	Aigle botté, Bécasse des bois, Bécassine des marais, Buse variable, Busard cendré, Busard St-Martin, Cigogne blanche, Faucon crécerelle, Faucon hobereau, Milan royal, Oie rieuse, Piegrièche grise, Tarier des prés, Vanneau huppé.	 Gestion des niveaux d'eau Préserver les roselières Assec estival régulier Gestion piscicole extensive Entretien mécanique des roselières et des ceintures végétales
Maintenir et favoriser les habitats des espèces liées à un agrosystème pastoral extensif	Oie des moissons Busard des roseaux Milan noir Pipit farlouse	Bondrée apivore Grue cendrée Oie cendrée Pie-grièche écorcheur	Aigle botté, Bécasse des bois, Bécassine des marais, Buse variable, Busard cendré, Busard St-Martin, Cigogne blanche, Faucon crécerelle, Faucon hobereau, Milan royal, Oie rieuse, Piegrièche grise, Tarier des prés, Vanneau huppé.	 - Fauche tardive - Pâturage extensif - Préservation et plantation de haies , vergers et bosquets
Maintenir et favoriser les habitats des espèces forestières jugés prioritaires	Milan noir Cigogne noire Pic cendré Pic noir Pouillot siffleur	Autour des palombes Bondrée apivore Pic mar	Aigle botté, Bécasse des bois, Buse variable, Busard St-Martin, Epervier d'Europe, Héron cendré, Milan royal	 Préserver les arbres morts et sénescents Eclaircir les abords des rus forestiers Créer des lisières internes enherbées Protéger les arbres porteurs de loges et d'aires Intervenir sur les dates des travaux forestiers Gestion forestière favorisant les parcelles de feuillus âgées
Conserver et améliorer l'impact et l'accueil des zones naturelles protégées (grands lacs)	Toutes les espèces de clas grands lacs et en particulie et le Balbuzard pêcheur		Toutes les espèces de classe 2 présentes sur les grands lacs	 Installation d'aménagements artificiels Gestion des populations de sanglier Signalétique sur la quiétude
Poursuivre l'observatoire ornithologique et réaliser une veille	Toutes les espèces de clas	se 1	Toutes les espèces de classe 2	Observatoire ornithologiqueSuivis d'espècesComptages
Sensibiliser les acteurs locaux	Toutes les espèces de clas l'Oie des moissons, espèce sensible		Toutes les espèces de classe 2	Animations et formations techniquesInfositeArticles de presse

Synthèse des stratégies et des opérations (principales mesures de gestion proposées)

* Mesures cohérentes si le contractant a souscrit au contrat de base étang (Cf annexe N° 28)

**Charte: nous avons indiqué dans la colonne charte si les engagements et recommandations choisies pouvaient avoir un impact positif direct sur les différentes opérations.

Code Stratégie	Code opération	Intitulé de des opérations	Dispositif/moyens	Code mesure	Remarques	Charte**	Priorité
Maintenir et f	avoriser les pri	ncipaux habitats des espèces prioritaires liées aux plans d'eau					
	GH1	Entretenir et restaurer les formations végétales hygrophiles existantes	Contrats N 2000 (catalogue milieux ouverts)	A32310R-MOCA05*	Entretien mécanique par fauchage ou faucardage	Oui	* *
				A32301P-MOCA01*	Chantier de restauration par débroussaillage	Non	
	GH2	Réouverture et entretien des formations végétales hygrophiles envahies par les ligneux	Contrats N 2000 (catalogue milieux ouverts)	A32303R-MOCA02a A32303R MOCA02b*	Gestion pastorale d'entretien et aide à l'équipement	Non	* * *
				A32305R-MOCA03*	Entretien mécanique	Non	
		Favoriser la présence de petits plans d'eau (création de		A32310R-MOCA05*	Entretien mécanique par fauchage ou faucardage	Non	
	GH3		Contrats N 2000 (catalogue milieux ouverts)	A32309P-MOCA07a A32309R-MOCA07b	Création et entretien de mares en périphérie des étangs	Non	* *
	GH4	Préserver des ripisylves arborées le long des plans d'eau	Contrats N 2000 (catalogues milieux ouverts et forestiers)	A32311P-MOCA11* F22706 CA3	Améliorer l'état de conservation et l'attractivité des ripisylves	Oui	↑
	GH5	Empêcher l'envahissement par les espèces végétales indésirables	Contrats N 2000 (catalogues milieux ouverts)	A32320P-MOCA14*	Eliminer ou limiter une espèce végétale indésirable de manière mécanique ou manuelle	Oui	1
				A32304R-MOCA 04*	Fauche tardive des secteurs prairiaux aux abords des étangs		
				A32306P-MOCA12a A32306R-MOCA12b*	Plantation et entretien de haies aux abords des étangs		
51	GH6	Encourager une gestion et un entretien des abords d'étangs respectueux des cycles biologiques des espèces	Contrats N 2000 (catalogues milieux ouverts et forestiers)	A32301P-MOCA01*	Réouverture de milieux ouverts envahis par les ligneux aux abords des étangs	Oui	*
				A32303R-MOCA02a A32303R MOCA02b A32305R-MOCA03*	Entretien des milieux ouverts de bordure d'étangs par gestion pastorale ou entretien mécanique		

Code Stratégie	Code opération	Intitulé de des opérations	Dispositif/moyens	Code mesure	Remarques	Charte**	Priorité
52	GH7	Réaliser des assecs prolongés	Contrat Natura 2000 (catalogue étang : non valide à ce jour)	Contrat assec estival*	Assec d'un an après la vidange automnale	Oui	* * *
	GH8	Contrôler les niveaux d'eau en période de reproduction	Conseils et animation	-	Eviter les variations brusques de niveau entre mars et juillet	Non	* * *
	GH9	Favoriser une gestion piscicole extensive	Contrat Natura 2000 (catalogue étang : non valide à ce jour)	Contrat de base étang	Contrôler la densité de poissons fouisseurs et de poissons de grandes tailles	Oui	* * *
	<i>G</i> H10	Créer des zones tampons autour des étangs	Contrat Natura 2000 (catalogue étang : non valide à ce jour)	Contrat zone tampon*	Mise en place et entretien de bandes enherbées et de micro lagunages	Non	* *
53	GH11	Améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs	Contrats N 2000 (catalogue milieux ouverts)	A32314P-MOCA08a A32314R-MOCA08b A32312P-MOCA10*	Réhabiliter les chenaux d'étangs et les flux hydrauliques	Non	₩ ₩
	GH12	Eviter l'utilisation des produits phytosanitaires sur les étangs et leurs abords	Contrat Natura 2000 (catalogue étang : non valide à ce jour)	Tous les contrats étangs* dont contrat de base	Produits phytosanitaires interdits	Oui	7 7
Maintenir et f	avoriser les hab	oitats des espèces forestières jugés prioritaires					
	GH13	Favoriser les capacités d'accueil des rus forestiers pour la Cigogne noire	Contrat Natura 2000 (Additif catalogue forestier : Validation en cours)	F22713-CA12	Ouvrir les abords des rus forestiers pour la Cigogne noire	Non	* * *
	<i>G</i> H14	Favoriser les essences autochtones, leur diversité et le sous étage forestier	Conseils de bonnes pratiques	-	Régénération naturelle, espèces allochtones à proscrire	Oui	* * *
54	GH15	Préserver les arbres morts et sénescents	Conseils de bonnes pratiques	-	Au sol ou sur pied	Oui	+++
	GH16	Favoriser les vieux peuplements	Conseils de bonnes pratiques	-	Gros hêtres, vieilles chênaies	Non	* *
	GH17	Protéger les arbres porteurs de nids d'espèces patrimoniales	Contrat Natura 2000 (Additif catalogue forestier : Validation en cours)	F22713-CA13	Loges de Pics noir et cendré, aires de rapaces patrimoniaux et Cigogne noire	Oui	* * *
	<i>G</i> H18	Créer des lisières intra-forestières	Contrat Natura 2000 (catalogue régional forêt + Additif catalogue forestier : Validation en cours)	F22701-CA11 F27001-CA1	Réouvrir et entretenir les sommières enherbées; création ou rétablissement de clairières	Non	३ ~ 3 ~
S 5	GH19	Encourager des périodes de travaux en adéquation avec le cycle biologique des espèces	Conseils de bonnes pratiques	-	Pas de travaux ou travaux accompagnés en période de reproduction	Oui	* * *

Code Stratégie	Code opération	Intitulé de des opérations	Dispositif/moyens	Code mesure	Remarques	Charte**	Priorité
	<i>G</i> H20	Favoriser une gestion cynégétique compatible avec les potentialités du milieu	Conseils de bonnes pratiques	-	Faire respecter les plans de chasse	Oui	* *
	<i>G</i> H21	Favoriser la prise en compte des zones humides intra forestières (mares, ornières, ruisseaux)	Conseils de bonnes pratiques	-	proscrire comblement de mares et ruisseaux, préserver des ornières	Oui	1
Maintenir et f	avoriser les hal	bitats des espèces prioritaires liées à un agrosystème pastoral	extensif				
	GH22	Encourager les fauches tardives	Dispositif MAET 2008 et Contrats Natura 2000 milieux ouverts (terrains non agricoles)	CA-PNFO-HF3 CA-PNFO-HF4 A32304R-MOCA04	Fauche après le 01/07 ou 15/07	Non	* * *
	GH23	Favoriser une gestion extensive des pâtures	Dispositif MAET 2008	CA-PNFO-HP2 CA-PNFO-HP4	Chargement et fertilisation limités	Non	* * *
5 6	GH24	Remise en herbe de terres arables	Dispositif MAET 2008	CA-PNFO-HE1	Selon liste des couverts	Non	* * *
50	GH25	Maintenir et améliorer le réseau de haies, de bosquets et de vergers	Dispositif MAET 2008 et Contrats Natura 2000 milieux ouverts (terrains non agricoles)	A32306P-MOCA12a A32306R-MOCA12b*	Pas de MAET proposé pour 2009 (dispositif jugé actuellement non fonctionnel par le groupe de travail)	Non	* *
	<i>G</i> H26	Maintenir et améliorer le réseau de mares	Dispositif MAET 2008 et Contrats Natura 2000 milieux ouverts (terrains non agricoles)	A32309P-MOCA07a A32309R-MOCA07b	Pas de MAET proposé pour 2009 (dispositif jugé actuellement non fonctionnel par le groupe de travail)	Non	* *
57	AD1	Agrandir le territoire ZPS sur les secteurs prairiaux adjacents à fort intérêt avifaunistique	Proposition à faire remonter à la Diren	-	A réaliser après la validation du Docob	Non	* * *
Conserver et c	améliorer l'impa	act et l'accueil des zones naturelles protégées présentes					
	FA1	Mise en place et entretien de la signalétique de la RNN	Réseau RNN	-	-	Non	1
58	FA2	Faire respecter la réglementation de la RNN	Réseau RNN	-	-	Non	1
	FA3	Informer le public de la présence de la RNN, de ses limites et des règles à respecter	Réseau RNN	-	-	Non	1
59	GH27	Améliorer l'attractivité et l'accueil des sternes	Réseau RNN	-	-	Non	*
S7 Conserver et a	GH28	Mettre en place des plates-formes de nidification pour le Balbuzard pêcheur	Réseau RNN	-	-	Non	1

Code Stratégie	Code opération	Intitulé de des opérations	Dispositif/moyens	Code mesure	Remarques	Charte**	Priorité
Réaliser des s	uivis pour évalue	er l'évolution des milieux					
	SE1	Continuer l'observatoire ornithologique	Etude	-	-	Non	+++
	SE2	Mettre en place une veille ornithologique	Etude	-	-	Non	++
S10	SE3	Utiliser les suivis ornithologiques existantes sur la ZPS	Actions PNRFO/RNN/ONF/LPO	-	-	Non	*
	SE4	Suivre l'impact potentiel des travaux forestiers sur les espèces prioritaires	Etude	-	-	Non	* * *
Sensibiliser le	s acteurs locaux						
	AD2	Réaliser une animation active auprès des propriétaires pour inciter la contractualisation	Suivi administratif/Animation	-	-	Non	+++
	AD3	Signer des chartes Natura 2000	Suivi administratif/Animation	Charte Natura 2000 validée	Milieux forestiers et étangs	Oui	1
511	AD4	Réunir et animer le comité de pilotage	Animation	-	-	Non	* * *
311	AD5	Rédiger un rapport triennal sur la mise en œuvre du document d'objectifs	Animation	-	-	Non	+++
	FA4	Réaliser des animations dans les écoles de la ZPS	Animation	-	-	Non	++
	FA5	Editer des lettres d'information	Animation	-	-	Non	* *
	FA6	Réaliser des formations avifaunes aux différents acteurs professionnels de la ZPS	Animation	-	-	Non	* *